



Interprétation ordonnance jaf

Par **Marey sandra**, le **20/10/2016** à **00:43**

Bonjour,

J ai une ordonnance JAF qui me demande d emmener ma fille à son père a 30km de chez moi via une structure médiatiséepour qu il la voie pendant quatre heures, je suis enceinte en congé pathologique au 8e mois, mon conjoint en accident du travail ne peut pas conduire, je suis isolée pas de famille à proximité. Il est inscrit sur le jugement que je dois l y emmener "sauf congé de la mère", est ce que cela comprend le congé pathologique et le congé maternité? La structure me dit que non et l avocate ne sait pas.

Merci de vos réponses